

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

2/3 – MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » (CUCS)

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville de Mons en Barœul soutient le développement d'un certain nombre d'actions, notamment associatives. Le fonctionnement mis en place par la ville de Mons en Barœul vise à soutenir le développement de ces projets en apportant, au plus tôt dans l'année, une aide financière sous forme d'acompte.

Les soldes des subventions sont subordonnés à la présentation et à l'analyse d'un bilan qualitatif et financier fourni dans le meilleur des cas en année N+1 voire parfois en année N+2.

Par ailleurs, les délibérations relatives à la présentation des programmations CUCS prévoient que le montant définitif des soldes de subvention peut être actualisé selon le niveau de la dépense effectivement réalisée et dont l'état est transmis au moment de la production des bilans.

Cette prise en compte des aléas du fonctionnement des partenaires associatifs oblige la ville de Mons en Barœul à anticiper le report, sous forme de nouvelles inscriptions budgétaires, en année N+1, de montants financiers correspondant aux sommes des soldes non versés en année N. Dans cette perspective, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par le report en 2013 du versement des soldes de subvention :

Opérateur	Intitulé de l'action	Montant du solde de subvention à verser
Centre Social	La semaine de l'écotri	975,00 €
Azimuts	Programme Local Expérimental 2	2 236,50 €
Amifa	Accompagnement socioprofessionnel – Année 2012	1 200,00 €
Amifa	Accompagnement socioprofessionnel – Année 2011	1 800,00 €
Les saveurs du marché	Se cultiver pour s'élever et partager	900,00 €
Collège Rabelais	Soigne ton avenir	450,00€
CITEO	Correspondants du Réseau Educatif	2 400,00 €
Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité	Le Fonds de Participation des Habitants	300,00 €
Mission Locale	<i>Fonctionnement courant</i>	30 000,00 €
Maison de l'Emploi		14 016,00 €
TOTAL		54 277,50 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2012 :

- 24 277,50 € inscrits à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6748,
- 30 000,00 € inscrits à l'article fonctionnel 92422, compte nature 6748.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.